MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 4

Informations spécifiques pour les candidats enseignants du 2d degré vers le 1er degré

Je suis enseignant du 2d degré et je souhaite être détaché dans le corps des professeurs des écoles :

1. Je prends note des conditions de recrutement et des qualification requises en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles ;
2. Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pegase jusqu'au 21 décembre 2026 à l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
3. Je formule mes vœux (deux départements maximum) ;
4. Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande ;
5. Je recueille uniquement l'avis de ma rectrice ou de mon recteur ;
6. La ou le Dasen du département d'accueil souhaité instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 19 février 2027 ;
7. Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par la ou le Dasen du département d'accueil souhaité au plus tard le 19 février 2027 ;
8. La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2027 ;
9. La DGRH communique la liste des candidatures validées à la ou au Dasen d'accueil qui m'informe de la décision ministérielle ;
10. Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, le département d'accueil prend les arrêtés de détachement et d'affectation et me les notifie ;
11. Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1er septembre 2027, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le département d'accueil souhaité.